

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband = organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Herausgeber: Eidgenössischer Orchesterverband

Band: 21 (1960)

Heft: 9-10

Rubrik: Procès-verbal de la 40ème assemblée des délégués de la S.F.O., le dimanche 15 mai 1960 à 09h à l'Hôtel Freienhof à Thoun

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4) Zentralbibliothek: Immer wieder werden Werke ungeordnet und schlecht verpackt zurückgesandt. Wir machen die Sektionen erneut auf die für sie daraus entstehenden Folgen aufmerksam.

Für den Zentralvorstand: *R. Botteron*, Zentralpräsident

1) Mutations: Nous souhaitons la bienvenue à la société d'orchestre «Pro Musica», Köniz (Berne), reçue comme section de la S.F.O. le 3 septembre 1960. Le président est Dr W. Anderes, Schloßstraße 23, Köniz; nombre des membres: 25.

2) Commission de musique: Dans sa séance du 3 septembre 1960 le comité central a nommé M. *Fritz Kneußlin*, chef d'orchestre, Bâle, directeur de l'Orchestre de la ville de Delémont, membre de la commission de musique à la place de M. Géza Feßler, chef d'orchestre, décédé. Nous félicitons M. Kneußlin de sa nomination unanime.

3) Assemblée des délégués 1961: Il n'a pas été possible, jusqu'à présent, de trouver une section disposée à organiser l'assemblée des délégués pour 1961. Par conséquent, nous nous permettons de nous adresser à toutes les sections de la Suisse centrale et orientale, de bien vouloir réexaminer ce problème. Nous aimerions appuyer sur le fait que cette assemblée pourrait se dérouler dans un cadre tout à fait simple; sa fonction principale est d'orienter les participants sur les activités de nos sections. Le président central serait reconnaissant de recevoir aussitôt que possible des propositions dans ce sens; il donnera avec le plus grand plaisir tous les renseignements désirés.

4) Bibliothèque centrale: Nous regrettons de devoir constater que toujours et encore des oeuvres empruntées reviennent au bibliothécaire central sans avoir été mises en ordre et dans un emballage défectueux. Nous nous voyons forcés de rendre de nouveau les sections en question attentives aux conséquences prévues par le règlement.

Pour le comité central: *Robert Botteron*, président central

Procès-verbal de la 40^{ème} assemblée des délégués de la S.F.O.,
le dimanche 15 mai 1960 à 09 h à l'Hôtel Freienhof à Thoune

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 avril 1959 à Zurich.
4. Rapport annuel 1959.
5. Rapport du bibliothécaire 1959.
6. Comptes 1959 et rapport des vérificateurs.

7. Propositions du comité central.
8. Propositions des sections.
9. Fixation de la cotisation annuelle pour 1960.
10. Budget 1960.
11. Nomination d'une section vérificatrice.
12. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
13. Divers et imprévus.
14. Nomination des vétérans de la S. F. O.

1. Salutations. Le président central Botteron salue la nombreuse assemblée. Il déclare:

La conférence au sommet attire l'attention de tout le monde. Des peuples non encore libres font entendre leur voix devant l'opinion mondiale. Les plans humains sont ébranlés par les puissances politiques et économiques. Et nous? Nous nous retrouvons dans la paix et la tranquillité pour ouvrir notre assemblée des délégués.

Notre assemblée annuelle doit, comme dans nos cantons à «Landgemeinde», nous permettre de faire le point. La chasse à la productivité, à la rationalisation et à la mécanisation qui conduit à la perte de l'âme et des valeurs personnelles par la lassitude involontaire qu'elle crée, exige aussi l'occupation utile des loisirs. Rendons-nous donc compte, nous gens d'orchestres, de la haute mission que nous avons à remplir, mission qui exige toutefois le don complet de nous-mêmes.

Le président central salue en tout premier lieu le représentant du Conseil d'Etat bernois, Monsieur l'Inspecteur des écoles *Beyeler*, et rappelle comment, lors de notre assemblée de Berne, Monsieur le Conseiller d'Etat Dr Moine a su recommander l'introduction de l'enseignement instrumental. Le peuple bernois a marqué son approbation en acceptant la loi sur les écoles moyennes. Nous nous associons à ces remerciements.

Il salue également le représentant de la ville historique de Thoune, Monsieur le Conseiller *Brenner*. Les autorités de Thoune sont remerciées de l'importante aide morale et financière dont elles font preuve envers l'orchestre de la ville. Cette aide est un exemple que beaucoup de localités devraient suivre.

Le président central salue en outre les membres d'honneurs présents: MM. *Mathys* de Berne, *G. Feßler-Henggeler* de Baar, chef d'orchestre, *Carlo Olivetti* de Stäfa et le *prof. Cherbuliez* de Zurich.

Il adresse encore de chauds remerciements à la presse qui, par d'utiles critiques, soutient les manifestations de nos sections. Le président central émet à son adresse, le voeu qu'elle mette si possible davantage en évidence l'effort et l'activité des orchestres d'amateurs. Bien que beaucoup de nos membres soient amis du sport, nous regrettons parfois que des pages entières lui soient consacrées tandis que quelques lignes sont réservées aux arts.

Il remercie aussi cordialement les membres de la commission de musique MM. *Feßler*, chef d'orchestre, *Cherbuliez*, prof. et le Dr *Fallet* du grand travail qu'ils ont accepté en s'occupant de la réédition du catalogue et de la rédaction exemplaire de «Sinfonia» par Monsieur le Professeur Cherbuliez.

En dernier lieu le président central salue chaleureusement les délégués des sections de tout le pays et spécialement ceux des sections éloignées telles que Coire, Arbon, Flawil, Uzwil, Wattwil et Wil. Après notre travail, nous aurons le plaisir de faire un tour sur le lac en admirant les beautés naturelles de l'Oberland bernois. A cette occasion, nous ne manquerons pas de resserrer les liens d'amitié qui nous unissent.

Durant l'année écoulée, de nombreux amis nous ont quittés. Nous pensons aux vétérans Karl Hafner, Balsthal et Meister, Granges (Sol.), à bien d'autres encore, dont les noms ne nous ont pas été communiqués. En souvenir de ces amis de nos orchestres, l'assemblée se lève.

Enfin le président central remercie la section de Thoun et spécialement son président M. Zurbuchen, de l'excellente organisation de ces journées et son directeur M. Ellenberger, du magnifique concert qu'il nous a offert.

Le président central signale encore les excuses reçues, entre autres aussi celle du Département fédéral de l'Intérieur. L'invitation à la Société fédérale de musique est malheureusement restée sans réponse.

2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences. Sont nommés: MM. Buser et Tschanz de Berne, Waldispühl de Kriens et Schmid de Soleure. La liste des présences indique: 5 membres du comité central, 3 membres de la commission de musique, 5 membres d'honneur, 2 invités, 99 électeurs et 25 délégués supplémentaires. Au total 136 personnes.

60 sections sont représentées. 44 sections se sont fait excuser. 32 sections n'ont pas répondu; ce sont: Aarau, Baar, Baden, Orchestre de la ville de Bienne, Büren a. A., Domat/Ems, Einsiedeln, Flums, Goßau, Kerns, Le Locle, Lützelflüh, Lyß, Menzingen, Münsingen OG, Niedergösgen, Nyon, Porrentruy, Reinach AG, Schloßwil, Schwyz, Le Sentier, Tavannes, Thusis, Triengen, Uster, Vallorbe, Wetzikon, Wohlen AG, Yverdon, Zurich OG et Zurzach.

3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26. 4. 59 à Zurich. A paru dans le No 5 1959 de «Sinfonia». Il est accepté à l'unanimité.

4. Rapport annuel 1959. A paru dans le No 1/2 1960 de «Sinfonia». Le rapport est accepté à l'unanimité avec de chaleureux remerciements à l'adresse du président central.

5. Rapport du bibliothécaire. A paru dans le No 3 1960 de «Sinfonia». Le rapport est également approuvé à l'unanimité avec les remerciements d'usage au bibliothécaire central M. Zürcher pour son très grand travail et la promptitude avec laquelle il s'en acquitte.

6. Comptes 1959 et rapport des vérificateurs. Ont paru dans le No 4/5 1960 de «Sinfonia». Sur la proposition des sections vérificatrices St-Imier et Hägendorf, les comptes sont acceptés à l'unanimité et le caissier central M. Liengme est remercié de son travail exemplaire et propre.

7. Propositions du comité central. Le comité central propose de renoncer aux cours de perfectionnement en 1960 étant donné que nos finances seront fortement mises à contribution par la confection du nouveau catalogue. Il demande en outre la compétence de faire des achats de musique pour *fr. 1000.—*. Ces propositions sont acceptées.

8. Propositions des sections. La section des Breuleux propose par écrit de nommer vétérans d'honneur les membres ayant 50 ans d'activité.

En principe le comité central se rallie à cette proposition. Cette dernière devrait toutefois pouvoir être transmise aux sections avant de prendre une décision à une prochaine assemblée des délégués. Au nom de la section ayant formulé cette proposition, M. Donzé est d'accord avec cette manière de faire.

9. Fixation de la cotisation annuelle pour 1960. Le comité central propose de maintenir à *fr. 1.—* la cotisation annuelle centrale par exécutant, pour l'année 1960. Le comité central rappelle que la cotisation est due par tous les exécutants (membres actifs et libres), qui utilisent tous la bibliothèque. Le fonds de musique devra être utilisé complètement pour la réimpression du catalogue. Par la vente du catalogue, ce fonds réapparaîtra insensiblement. Le caissier serait malgré cela heureux de trouver de nouvelles recettes.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Budget 1960. A paru dans le No 4/5 1960 de «Sinfonia». M. Liengme, caissier central mentionne quelques postes importants du budget. Le nouveau catalogue paraîtra vraisemblablement au début de 1961. Le coût en sera probablement de 7 à 8 francs.

11. Nomination d'une section vérificatrice. La section Hägendorf-Rickenbach se retire, tandis que St-Imier reste en fonction une année encore. Après quelques propositions, la section de Moutier est nommée à la majorité, section vérificatrice pour l'année 1960.

12. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués. Aucune section ne s'est annoncée pour l'organisation de la prochaine assemblée des délégués. Le président rappelle qu'il serait opportun de siéger une fois en Suisse orientale ou centrale. L'assemblée peut également être organisée simplement afin d'éviter de grands frais.

Aucune section ne s'étant encore une fois annoncée, le comité central reçoit l'ordre de résoudre la question.

13. Divers et imprévus. Le président donne connaissance que la commission de musique, partiellement en présence de représentants du comité central, a tenu 8 séances pour dresser le catalogue de la bibliothèque centrale. Le travail est conséquent. Le bibliothécaire central mérite un cordial merci pour la façon exemplaire dont il tient la bibliothèque et son aide à la confection du nouveau catalogue. Les oeuvres incomplètes qui sont peu demandées ne seront complétées qu'au moment où elles seront réclamées et exécutées par une section.

Il est prévu que le nouveau catalogue sera fait de feuilles mobiles, encartées dans une chemise à anneaux en prespan. Selon les calculs effectués par la commission de musique, le coût global doit s'élever de 2000 à 2500 francs.

Monsieur le chef-d'orchestre *Feßler* précise que la plus grande partie des oeuvres a maintenant été contrôlée. Le reste demandera moins de travail.

Monsieur le chef-d'orchestre *Kneublin*, Delémont, propose de ranger les oeuvres dans un système de cartotheque. Il accepte toutefois la proposition d'une chemise, celle-ci étant aussi maniable.

Le président central *M. Botteron* signale que les nouvelles oeuvres paraîtront dans «Sinfonia». Les suppléments au catalogue ne seront imprimés que tous les 3 ans.

M. Haslebacher, OV Münsingen, remercie que la bibliothèque contienne également des oeuvres pour orchestres populaires. Il devrait être visible, dans le catalogue, quelles sont les oeuvres éditées pour orchestre de salon.

Le président central *M. Botteron* précise que ces oeuvres sont mentionnées comme telles dans le catalogue. Les partitions sont achetées dans la mesure du possible.

M. Krebser, Arbon, rappelle que les petites partitions peuvent être obtenues plus facilement que les grandes.

M. Feßler fait remarquer que pendant ses 36 ans d'activité dans la commission de musique, il a toujours veillé à ce que nous trouvions des partitions, grandes ou petites.

Le président central *M. Botteron* fait en outre les remarques suivantes au sujet de la bibliothèque.

Avec l'augmentation du nombre de nos membres, le travail du bibliothécaire devient sans cesse plus important, d'autant plus qu'il tient à un contrôle irréprochable. Il existe toutefois des sections qui le chargent d'un travail considérable en réclamant, par express, 10 oeuvres par exemple. Le bibliothécaire a reçu l'ordre du comité central de ne plus répondre à de telles demandes. Il ne nous faut pas oublier qu'il ne s'agit pas là de l'occupation principale de notre bibliothécaire. Nous devons aussi rappeler énergiquement aux sections qu'il leur est interdit d'échanger des oeuvres entre elles. Il doit aussi être fait usage des bulletins de commande officiels. Les accusés de réception doivent

être retournés immédiatement. Ils servent aussi à signaler les oeuvres en mauvais état.

Le renvoi des oeuvres doit se faire après avoir classé les parties, avec du bon matériel d'emballage et avec une adresse correcte.

Afin de détourner le délai de prêt de 5 mois, quelques sections ont cru possible de retenir les oeuvres en envoyant simplement une nouvelle commande. Si des sections doivent retenir les oeuvres plus de 5 mois, elles ont l'obligation d'adresser une demande spéciale qui sera examinée par le comité central. Si une oeuvre est demandée par une autre section, elle doit nécessairement être retournée, sinon la location sera facturée. La location n'est pas comptée pour les mois de vacances de juillet et août.

Pendant les vacances du bibliothécaire, les sections doivent s'abstenir de retourner les oeuvres. Les frais de dépôt à la poste seront sinon mis en compte des sections fautives.

Ces quelques remarques, si elles sont suivies par les sections, faciliteront sensiblement le travail du bibliothécaire.

M. *Zurbuchen*, Thoune, propose de communiquer ces remarques aux sections, sous une forme ou sous une autre.

M. *Moning*, Bienne, propose que les prescriptions de la bibliothèque soient imprimées au début du nouveau catalogue.

M. *Liengme*, caissier central, donne connaissance que tous les frais résultant de l'inobservation des prescriptions seront mis en compte des sections une fois par année. Un prompt règlement des cotisations annuelles éviterait aussi bien des dérangements et il ne lui aurait pas été nécessaire, en un dimanche, d'adresser 37 réclamations et ensuite encore 15 menaces de poursuites à des sections retardataires.

M. *Zollinger*, Viège, est d'accord avec la mise en compte de tels frais qui devraient toutefois être spécifiés afin que les personnes responsables puissent en être orientées.

Après la fin des délibérations, Monsieur *Beyeler*, inspecteur des écoles, apporta le salut du gouvernement bernois. Il dit le plaisir qu'il éprouvait que notre assemblée des délégués se tînt dans l'antichambre de l'Oberland bernois.

Thoune n'a pas été seulement le point de mire des touristes, mais aussi celui de grands esprits tels que Schumann, Mendelssohn, Tchaïkovsky, Brahms, etc. Il souligna que notre activité, bien que peu spectaculaire est d'autant plus louable, spécialement en ces temps où les loisirs augmentent mais où l'Etat ne saurait s'occuper de les organiser. Cette tâche est celle des associations qui devront s'y vouer à l'avenir. L'orateur souhaite à la S. F. O. et à ses sections beaucoup de succès et un réel plaisir dans le tour du lac prévu au programme et qui a déjà enchanté tant de personnes.

Le président central remercie l'orateur et le prie de transmettre nos remerciements au gouvernement.

14. Nomination des vétérans de la S. F. O. L'acte de nomination des vétérans de nos orchestres qui constitue toujours l'apogée de nos assemblées de délégués, a été introduit par l'exécution du Prélude et Allegro de Kreisler, magnifiquement interprété par Madame L. Suter, violoniste.

Monsieur le prof. *Cherbuliez*, chargé d'adresser les remerciements d'usage aux vétérans fit remarquer combien nous devons leur être reconnaissants, de tout ce qu'ils ont accompli pour la musique pendant de nombreuses années. Il a été procédé jusqu'à aujourd'hui à environ 400 nominations de dames et messieurs, les dames étant mises sur le même pied que les hommes. Ces 400 vétérans sont tous des individualistes, des personnalités dont les traits caractéristiques pourraient être spécifiés de la façon suivante:

1. Le type tranquille et contemplatif. Il dit peu. Il accorde son instrument et toute sa vie intérieure se joue dans le cadre de son orchestre.
2. Le vétéran plein de tempérament qui s'extériorise par la musique, qui vit intensément.
3. Il y a les vétérans qui ont un intérêt particulier et des dons pour les questions d'organisation. Ils ont le sens des questions de la politique de la société. Ils en deviennent un pilier. On suit leurs conseils.
4. Le dernier est le vétéran qui sa vie durant et jusqu'en sa vieillesse met en évidence ses qualités de musiciens.

A titre d'exemple, Monsieur le prof. *Cherbuliez* cite le chef-d'orchestre Oetiker, Thoun, qui fut un des grands pionniers de la musique orchestrale en Suisse. Il réussit à tirer le maximum d'orchestres d'amateurs. Qu'il en soit ici remercié.

En terminant, Monsieur le prof. *Cherbuliez* émit le voeu que longtemps encore, les vétérans nouvellement nommés puissent rester actifs au sein de leurs sociétés.

Au nom du Comité central, le président central *Botteron* procéda ensuite à la nomination des vétérans suivants:

Noms et Section:	Activité	Art.
1. Jakob Senn, OV Arbon	40	1
2. Fritz Krebsler, OV Arbon	36	1
3. Ernst Hofstetter, Berner Konzert- und Unterhaltungsortchester	38	1
4. Charles Stirnemann, Berner Konzert- und Unterhaltungsortchester	36	1
5. Karl Meinrad, OV Brugg	42	1/2
6. Ernst Hungerbühler, OV Brugg	36	1
7. Hans Schmidle, OV Cham	36	1

8. Adolf Keller, OV Cham	35	1
9. Fritz Steinemann, OV Flawil	36	1
10. August Ritter, OV Grenchen	35	1
11. Erich Feller, OV Grenchen	35	1
12. Heinrich Häuptli, OV Horgen	35	1
13. Fritz Waldispühl, OV Kriens	35	1
14. Hugo Scherer, OV Meggen	36	1
15. Alois Sigrist, OV Meggen	35	1
16. Hans Bühlmann, OV Ruswil	35	1
17. Leo Geißeler, OV Schüpfheim	35	1
18. Richard Zemp, OV Schüpfheim	35	1
19. Frau Henriette Kirchhofer, Stadtorchester Solothurn	35	1
20. Hans Huser, OV Uzwil	35	1
21. Willy Löffler, OV Uzwil	34	2
22. Moritz Schubiger, OV Wattwil	46	1/2
23. Charles Schmied, OV Wattwil	42	1/2
24. Willy Rüger, OV Wattwil	41	1/2
25. Ernst Weiß, OV Wattwil	37	1
26. Ferdinand Stadelmann, OV Wattwil	33	2
27. Walter Hürsch, OV Wil	36	1
28. Paul Schenk, OV Wil	36	1
29. Albert Weigold, O. d. K. V. Zürich	38	1

M. *Mathys*, membre d'honneur de Berne, rappelle les débuts difficiles de notre association qui devient chaque année plus grande. Soyons reconnaissants envers M. Hugo Bolier, décédé, qui en fut le fondateur. M. *Mathys* remercie encore le comité central du travail fourni durant l'année écoulée. Il remercie spécialement le président central M. *Botteron* qui aujourd'hui accomplit sa 22^{ème} année d'activité au sein du comité central.

Le président central *Botteron* exprime sa reconnaissance à tous et remercie la nombreuse assemblée de la part active prise par les sections. Il souhaite la pleine réussite de la journée. En fin nous avons le plaisir d'entendre un trio pour hautbois, clarinette et basson.

*

Ce fut ensuite le départ sur le bateau «Jungfrau» pour le tour du lac, suivi d'un dîner pris sans hâte, loin du vacarme et du bruit des moteurs, dans la divine nature. De chaque côté du lac les villages et chalets enchanteurs. Au fond, les fières montagnes. Ces instants laisseront d'immuables souvenirs. Trop tôt la société se retrouva à Thoune où les visages exprimaient tout le plaisir vécu.

Soleure, le 21 juin 1960

Le Secrétaire central: *L. Zihlmann*

(Traduction: B. Liengme)